

**Film** : Shodaï à l'école (14 min)

**Objectifs pédagogiques**

- Exprimer son avis et son ressenti par rapport au film
- Faire le lien entre les moments de la journée de Shodaï et la sienne
- Reconnaître les droits de l'enfant en fonction d'illustrations
- Signaler les droits concernés dans la journée de Shodaï
- Décrire d'autres réalités scolaires en se basant sur une méthode et un alphabet utilisés dans le film

**Liens au PER**

FG 18 : Se situer à la fois comme individu et comme membre de différents groupes... (D) ...en identifiant ses caractéristiques personnelles (genre, langue, famille, ...) ; (E) en prenant conscience des différences et des points communs dans les comportements lors de situations familières ; (F) en se reconnaissant comme membre d'un groupe et en prenant conscience de son rôle d'élève.

SHS 11 : Se situer dans son contexte spatial et social... (1) en explorant l'espace vécu et l'espace des autres (activités humaines), en exprimant sa perception.

Capacités transversales : Collaboration - Communication - Stratégies d'apprentissage - Démarche réflexive

**Durée**

Les activités 1 et 2 peuvent être proposées en une fois ou à des moments différents. Elles durent env. 2 à 3 périodes au total. L'activité 3 est optionnelle, elle dure env. 1 période.

**Déroulement activité 1**

Matériel: film ([téléchargeable sur www.education21.ch/droitsenfant](http://www.education21.ch/droitsenfant)), fiche élève, ciseaux, colle, une grande feuille blanche par élève.

- 1) L'enseignant-e introduit le film en expliquant que celui-ci montre la journée d'école de Shodaï, un petit garçon vivant au Bangladesh, et indique sur une carte du monde où se situe ce pays.
- 2) Projection du film. Les élèves peuvent poser des questions durant la projection ou à la fin.
- 3) L'enseignant-e demande aux élèves de s'exprimer librement sur le film (ressenti, interrogations...) et note ces différents éléments au tableau.
- 4) Les élèves reçoivent la fiche élève et découpent les 6 images du film. (Les images peuvent également être découpées à l'avance par l'enseignant-e).
- 5) Individuellement, les élèves replacent les images sur la grande feuille blanche, en respectant la chronologie de la journée de Shodaï. (Solution : se laver / petit-déjeuner / école / gym / rassembler le bétail / football).
- 6) Par deux, les élèves contrôlent l'ordre des images, puis les collent sur la feuille.

7) A côté de chaque image, les élèves dessinent le moment correspondant de leur propre journée. Ils peuvent également écrire un titre pour chaque moment.

8) Par deux, les élèves recherchent les différences, mais surtout les points communs entre leur journée et celle de Shodaï. Ils échangent ensuite en plenum. Les éléments notés au tableau au point 3) sont repris pour alimenter la discussion.

## **Déroulement activité 2**

Matériel: grande feuille réalisée à l'activité 1 avec images du film et dessins des élèves, convention illustrée ([téléchargeable sur www.education21.ch/droitsenfant](http://www.education21.ch/droitsenfant)), une grande feuille et un feutre.

1) L'enseignant-e présente la convention illustrée et demande aux élèves de s'exprimer librement sur ce qu'ils voient pour s'assurer de la compréhension des images. Il/elle explique que ces images représentent une partie des droits de l'enfant.

2) Les élèves reprennent la grande feuille réalisée à l'activité 1 et se répartissent par groupes de 2 ou 3. Chaque groupe reçoit une copie de la convention illustrée et entoure les différents droits qui sont concernés dans le film. Les réponses sont ensuite partagées en plénière.

3) L'enseignant-e recentre la discussion sur le droit à l'éducation, en invitant les élèves à faire le lien entre la situation de Shodaï et leur propre réalité. Questionnement proposé : *Le droit à l'éducation est-il respecté... pour Shodaï ?... pour vous-même ? ... pour tous les enfants en Suisse ? A votre avis, ce droit est-il une chance ? Y a-t-il des enfants qui ne peuvent pas aller à l'école ? Pour quelles raisons ? Quelles sont les conséquences pour l'enfant si ce droit n'est pas respecté ?* A partir de cette discussion, les élèves formulent une définition du droit à l'éducation, que l'enseignant-e inscrit sur une grande feuille. (Propositions pour la définition: L'assurance pour les enfants d'avoir une éducation de qualité, gratuite, sans discrimination, qui respecte l'ensemble de leurs droits y compris celui de s'exprimer librement et d'être entendus sur les sujets qui les concernent). Cette feuille peut ensuite être décorée par les élèves et affichée en classe.

## **Déroulement activité 3**

Matériel :

fiche avec lettre en bengali ([téléchargeable sur www.education21.ch/droitsenfant](http://www.education21.ch/droitsenfant)),  
alphabet bengali ([en lien sur www.education21.ch/droitsenfant](http://www.education21.ch/droitsenfant))

1) L'enseignant-e propose aux élèves de se mettre à la place de Shodaï en essayant de compter comme lui et en écrivant une lettre dans son alphabet. Si nécessaire, les scènes du film sont visionnées à nouveau (compter sur les doigts : 5 min.10' et 11 min. 40' / écriture avec alphabet bengali : 8 min. 19' et 8 min 27').

2) L'enseignant-e montre comment les enfants comptent sur leurs doigts dans le film (en partant du petit doigt jusqu'au pouce et en utilisant chaque phalange). Les élèves sont invités à l'imiter et à trouver jusqu'à combien il est possible de compter en utilisant 1 main / 2 mains.

3) L'enseignant-e distribue la fiche avec la lettre en bengali. Les élèves repassent sur les traits avec 3 feutres de la couleur de leur choix. Ils reproduisent ensuite la même lettre sur la partie droite de la feuille.

Variante 3H-4H : Après avoir repassé sur la lettre en bengali, les élèves reproduisent sur la partie droite de la feuille une autre lettre de leur choix, en se basant sur l'alphabet bengali.

4) L'enseignant-e demande aux élèves ce que ces deux exercices leur ont appris.

Questionnement proposé: *Pourquoi y a-t-il des méthodes différentes à l'école ? Selon vous, certaines méthodes sont-elles meilleures que d'autres ? Pourquoi ? Si l'un de vous déménageait dans le pays de Shodai, comment cela se passerait-il ? Et si Shodai venait en visite dans notre classe ?* L'enseignant-e peut conclure la discussion en faisant le lien avec les droits de l'enfant, et en particulier le droit à la non-discrimination.

**Remarque** : Si le poster « 1'024 regards » est suspendu dans la classe, il est possible de proposer aux élèves de rechercher les 6 images du film qui s'y cachent avant de leur distribuer la fiche élève.

**Prolongement possible:**

Chaque élève construit un petit carnet réunissant la convention illustrée et les autres documents utilisés. Cet outil peut être repris pour travailler sur la gestion de classe.